

Réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne



CC Sud

Soto del Barco, 5 avril 2022

Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture, France



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contexte

- Augmentation importante des échouages de petits cétacés et en particuliers des dauphins communs sur la côte atlantique française depuis 2016;
- Création d'un groupe de travail national en appui aux politiques publiques depuis 2017 regroupant l'Etat, des scientifiques, des professionnels de la pêche et des ONG afin de comprendre et réduire les captures accidentelles, travaillant sur :
 - ✓ L'amélioration des connaissances : population de dauphin, interaction avec la pêche,
 - ✓ La recherche et mise en place de solutions de réduction des captures accidentelles,
 - ✓ La mobilisation des professionnels de la pêche.
- Des flottilles à risque : chaluts pélagiques, démersaux en paire, fileyeurs;
- Plan d'action du gouvernement français 2020-2021 au tour de 7 engagements, complété pour l'hiver 2021-2022.



Plan d'action hivernal 2021-2022

Axe 1 : amélioration les connaissances

1. La déclaration obligatoire des captures accidentelles, en place depuis le 1er janvier 2019
2. Le suivi des échouages de cétacés, la publication des données et de l'avancée des actions
3. Le renforcement du programme OBSMER
4. L'expérimentation des caméras embarquées de 20 fileyeurs équipés (projet OBSCAMe)
5. L'estimation de l'abondance et de l'aire de distribution des dauphins par survol aérien (programme SAMM II, Observatoire Pelagis)
6. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet DELMOGES

Axe 2 : réduire les captures accidentelles et apporter des solutions durables

7. L'équipement obligatoire des chaluts pélagiques de système dissuasif dit « pinger »
8. le développement de solutions innovantes : projet LICADO, DOLPHINFREE, PIFIL

Axe 3: partager les actions au niveau européen

9. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés



1. La déclaration obligatoire des captures accidentelles

Obligatoire depuis le 1er janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4).

Année 2021 : 211 captures accidentelles de petits cétacés

Du 1^{er}/12/21 au 31/03/22 : 50 captures accidentelles déclarés (pour 47 déclarations)

2. Le suivi des échouages de cétacés, la publication des données et de l'avancée des actions

Suivi des échouages tout au long de l'année par le Réseau National d'Echouage piloté par l'Observatoire Pelagis (Université la Rochelle)

Baguage des carcasses de petits cétacés

Rapportage a minima bimensuel des échouages entre Pelagis et l'Etat

Publication bimensuel d'un bulletin d'information sur les avancés du plan d'action

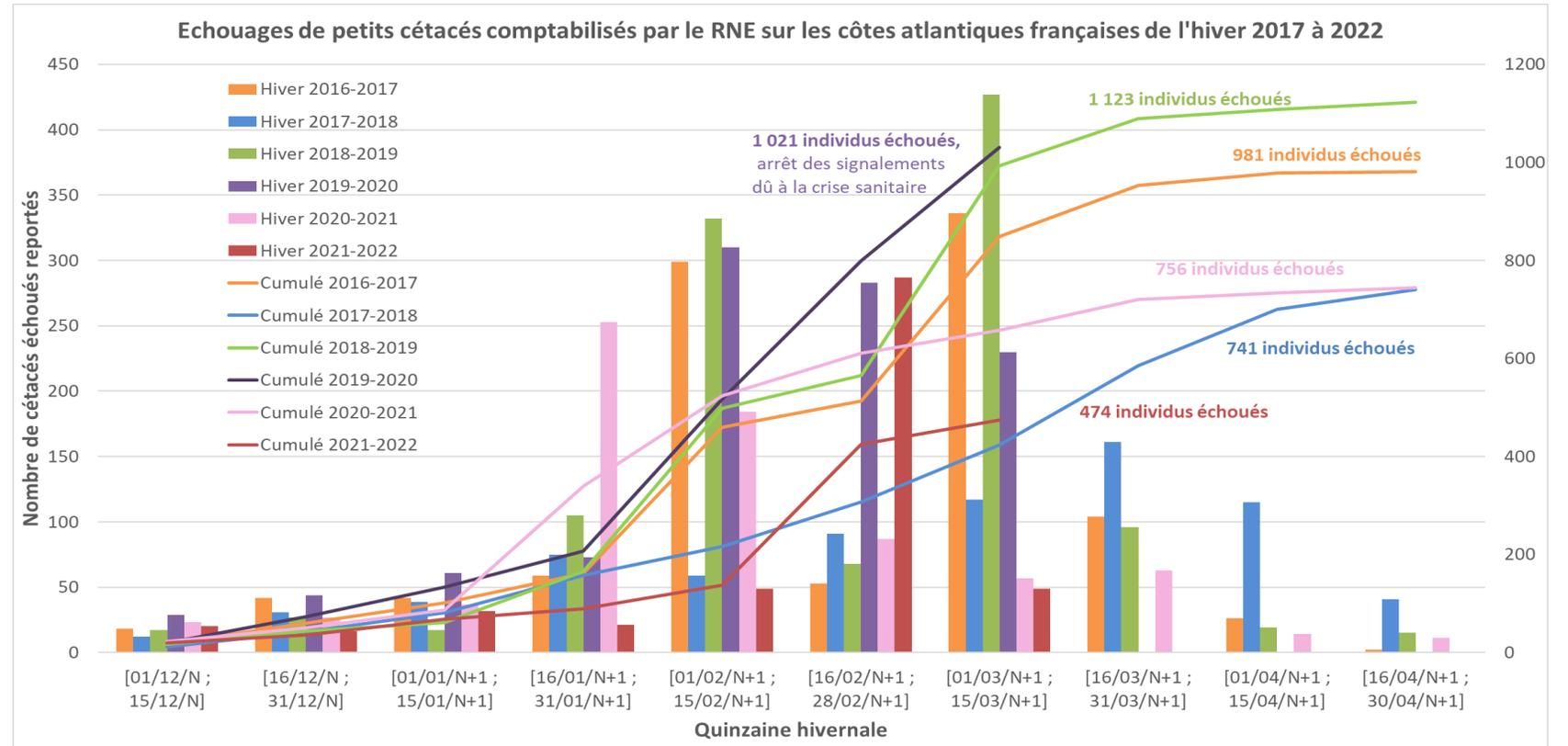
Estimation mortalité de janvier à mars 2021 à 3900 (intervalle de confiance [2 900; 5 500]);

66 bagues posées par les professionnels de la pêche.



2. Le suivi des échouages de cétacés, la publication des données et de l'avancée des actions

Détail des échouages	Echouage du 1 ^{er} /12/21 au 15/03/22
Dauphin commun	274
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	170
Marsouin commun	19
Grand dauphin	7
Dauphin de Risso	1
Dauphin bleu et blanc	3
Totaux	474



3. Le renforcement du programme d'observation embarquée (OBSMER)

Suréchantillonnage des navires opérant dans le Golfe de Gascogne du 15 décembre n au 30 avril n+1 à partir du protocole Obsmer :



Hiver 2018-2019 :
Tous les chaluts pélagiques en paire
28% de l'effort de pêche
29 captures accidentelles

Hiver 2019-2020 :
Chaluts pélagiques (3%)
et fileyeur (1%)
7 captures accidentelles

Hiver 2020-2021 :
Chaluts pélagiques (5%)
et fileyeur (3%)
37 captures accidentelles

Hiver 2021-2022 :
Chaluts pélagiques,
fileyeurs, senne danoise
200 marées
4 captures accidentelles

4. Projet OBSCAMe : observation des captures accidentelles des mammifères marins par caméra embarquée

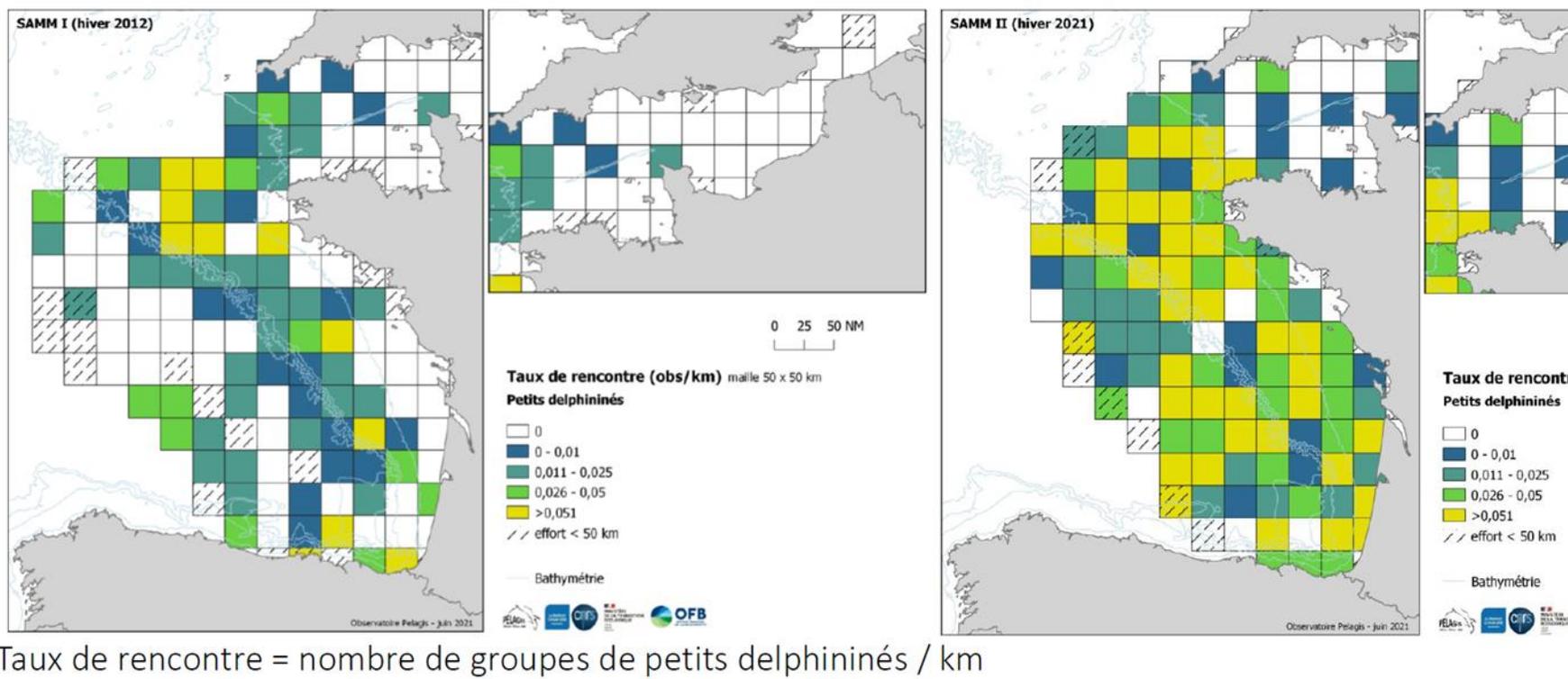
- Mieux comprendre le phénomène d'interaction entre les fileyeurs et les dauphins communs dans le Golfe de Gascogne et de compléter les différentes sources d'information
- Phase 1 = 5 fileyeurs ont été équipés dès 2021
- Phase 2 = 15 fileyeurs supplémentaires seront équipés pour la saison 2021-2022.
- Cette phase 1 a permis d'identifier des axes d'amélioration à l'utilisation de caméras embarquées sur les fileyeurs.
- Des données seront collectées sur les 20 fileyeurs équipés et analysées durant l'ensemble de l'année 2022, elles alimenteront les programmes de recherches et permettront d'identifier la plus-value d'un tel dispositif.



5. Estimation de l'abondance et répartition des dauphins par survol aérien (SAMM II)

SAMM I – Janv.-Fév. 2012

SAMM II - Janv.- Mars 2021



Déroulement des survols durant de **janvier à mars 2021**
Analyse des données sera complète et publiée à l'**été 2022**.

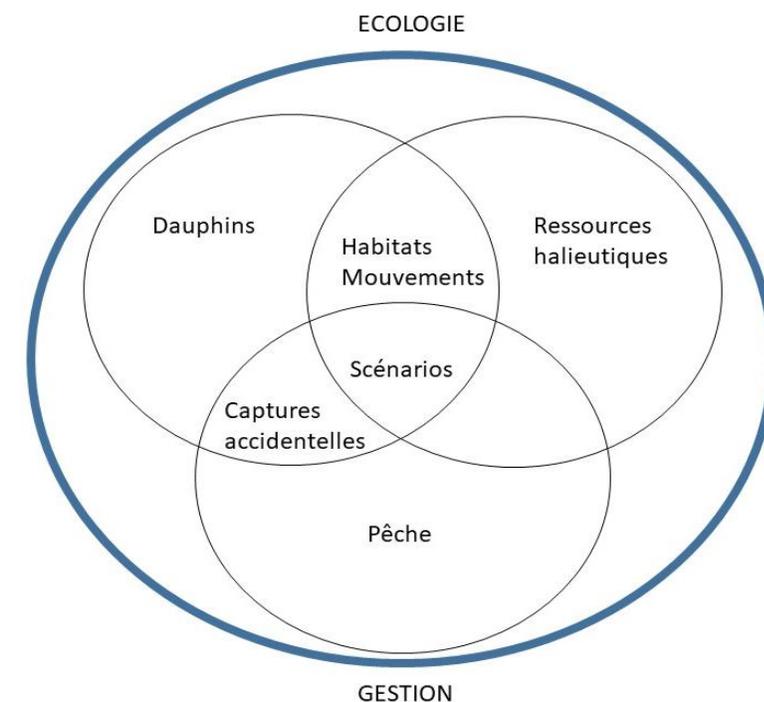
Projet de recherche : DELMOGES

- Projet scientifique porté par IFREMER et Pelagis en partenariat avec l'OFB et le CNPMM
- DELMOGES = DELphinus MOuvements GESTion
- Durée : 3 ans, lancement: mars 2022

Objectifs :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le Golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires),
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche à risque,
- ✓ évaluer et proposer des solutions pour les réduire (scenarii multicritères).

D
E
L
M
O
G
E
S



7. Equipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire en « pinger »

Arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année.



8. Développement de solution innovante : LICADO, DOLPHINFREE, PIFIL

8. Développement de solution innovante : LICADO, DOLPHINFREE

LICADO (2019-2022) : tests de pinger sur les fileyeurs et les chaluts, et de réflecteurs acoustiques sur les fileyeurs. Des tests seront poursuivis en 2021-2022 afin d'apporter les améliorations nécessaires.

→ En 2022, 9 navires mobilisés dans le Golfe de Gascogne :

- 3 paires de chaluts pélagiques (test pinger),
- 2 fileyeurs sont équipés de réflecteurs,
- 1 fileyeur est équipé de pingers calés interactifs.

DOLPHINFREE (2020-2023) : développement d'une balise acoustique émettrice d'un signal compréhensible et interprétable afin de signaler la présence du filet et le risque de mortalité associé et développement d'un générateur d'énergie pour augmenter l'autonomie du dispositif en incluant un module d'écoute passive

→ Tests sur des fileyeurs des dispositifs, en 2022 : suivi de 4 fileyeurs équipés sur 428 jours

→ Test de balise autonome en énergie



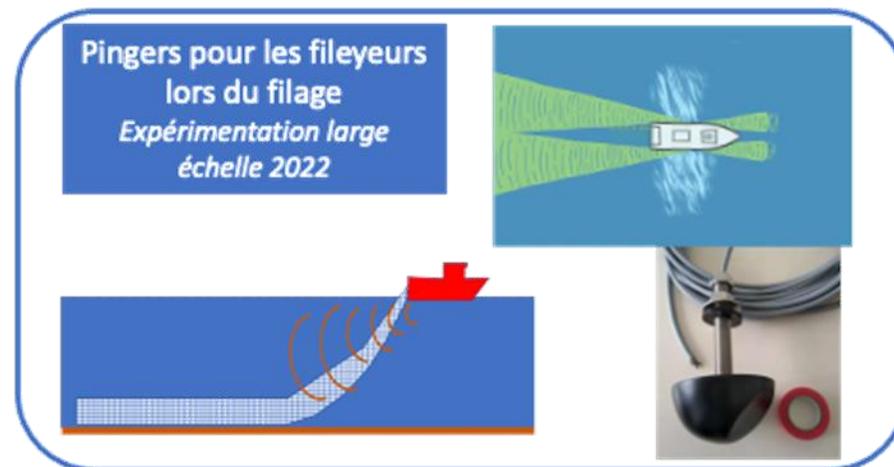
8. Développement de solution innovante : PIFIL

Durée_: octobre 2021- septembre 2022 (prolongation en cours)

Expérimentations du pinger CETASEVER au filage (suite projet LICADO)

20 premiers fileyeurs équipés dans le Golfe de Gascogne cet hiver 2022, 10 de plus à prévoir au cours de l'année

Lors de cette phase test, les opérations de pêches seront réalisées pour partie avec et sans pinger afin d'être comparées, pour évaluer l'efficacité du dispositif



9. Le projet Cetambicion



Porteur de projet : 15 partenaires scientifiques, techniques et étatique du Portugal, de l'Espagne et de la France

Durée : mars 2021- 2023

Financement : 1,2 millions d'euros (Union européenne, AAP DCSMM)

Objectifs

- Proposer une évaluation du bon état écologique et une stratégie de surveillance des cétacés sous-régionales coordonnées ;
- Recenser les solutions techniques afin de réduire les captures accidentelles ;
- Tester des pingurs sur les chaluts et fileyeurs. Ces tests sont complémentaires des tests développés par la France ;
- Expérimenter une application de recensement des dauphins et des captures accidentelles ;
- Etudier les solutions de move-on-rule : le move-on-rule est un type de gestion dynamique des pêches . Lorsque dans une zone, on constate des captures accidentelles de dauphins, l'activité de pêche est exclue de cette zone pour un temps donnée court (// réglementation espagnole) ;
- Aboutir à une proposition de recommandation conjointe afin de réduire significativement les captures accidentelles de cétacés dans le Golfe de Gascogne.



MINISTÈRE
DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

<https://www.cetambicion-project.eu/>